



SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE DU VAL DE METZ



*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-sur-Moselle
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-SUR-MOSELLE
Tel 03 87 30 90 26 * Fax 03 87 30 90 78*

REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 21 juin 2017 à 18 heures 00

Le Comité s'est réuni le 21 juin 2017 à 18 heures 00 minutes à la mairie d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 8 juin 2017, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Brigitte HENRY, Catherine ALBERT

Messieurs : Jean François COUROUVE, Jean-Claude SCHOENACKER, Mestafa KHALDI, Serge PHILIPPE, Henri KLOPP, Raymond LECLERRE, Daniel DREUILLAUD, Franck HAAS, Bernard STEIN, Daniel DEFAUX, Alain MICHEL, Guy POUGET, Emmanuel BOUDOT, Pascal JOLIOT, Yannick GROUTSCH

Absents excusés :

Mesdames : Nadine SCHOLTES, Béatrice AGAMENNONE, Sandra DUPONT,

Messieurs : Christian BETTINGER, Yves CLARIS, Jean-François LOSCH, Joël FENNINGER

Assistaient également : Thierry UJMA, Vincent CLEMENTE et Christian FRACHE (ONF) - Karine SANTO (SG du SMGF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Emmanuel BOUDOT est élu pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. APPEL D'OFFRES TRAVAUX SYLVICOLES 2017 – Choix des entreprises

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, le Président informe le Conseil des offres retenues pour le marché des travaux sylvicoles :

- Lot 1 : Travaux de dégagements manuels
Une seule offre proposée attribuée à ONF Agence Travaux pour un montant de 27 939,66 € HT en incluant la tranche optionnelle
- Lot 2 : Travaux mécanisés
3 offres reçues
Attribution à l'entreprise AES Services d'Ancy-Dornot pour un montant de 10 356,45 € HT.

III. APPEL D'OFFRES TRAVAUX INFRASTRUCTURE A CORNY ET A ARS – Choix des entreprises

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, le Président informe le Conseil des offres retenues pour le marché des travaux d'aménagements forestiers et de desserte forestière.

6 offres proposées

Attribution à l'entreprise Etienne et Fils de Buzancy (08) :

- Lot 1 pour un montant de 40 811,16 € HT
- Lot 2 pour un montant de 3 200,00 € HT.

Le Président rappelle :

- que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 14 245 €,
- que le crédit disponible à la section d'investissement du budget est de 5 760,59 €,
- que le reste pourra être financé par une ligne de trésorerie ou un emprunt.

IV. BILAN TRAVAUX CHATEL SAINT GERMAIN

Monsieur UJMA précise que les travaux de mise en sécurité de la route RD643 et concernant la forêt communale de Châtel Saint Germain sont en cours.

Une recette résultant de la vente du bois coupé sera effective.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise AES Services d'Ancy-Dornot.

Monsieur LECLERRE, élu de Châtel Saint Germain, informe le conseil que des actions d'opposition aux travaux sont en place, perturbant, pour des raisons de sécurité, le bon déroulement des dits travaux. Il signale également que les forces de l'ordre ont dû intervenir afin de remettre le chantier en sécurité.

V. 1^{er} BILAN RECETTES VENTE DE BOIS

Monsieur UJMA présente au conseil un 1^{er} bilan des ventes de bois pour 2017.

A ce jour, les recettes s'élèvent à 48 221,78 € pour 1 187,40 m³, tous produits confondus.

Le tableau détaillé est joint en annexe.

VI. PROCEDURE DE PRESENTATION DU NOUVEAU PLAN D'AMENAGEMENT

Le Président informe les membres du Conseil Syndical que la présentation du nouveau plan d'aménagement (en cours de rédaction) aura lieu dans chacune des communes membres du syndicat ainsi qu'à l'établissement public de Gorze.

Le choix de la procédure de présentation au public (rencontres, conseil municipal, visites sur site...) est laissé aux communes.

Il demande que les points particuliers sensibles, les remarques ou les demandes des associations locales ou des citoyens puissent être exprimés lors de ces rencontres.

VII. REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR LE PRESIDENT

Monsieur Jean-François COUROUVE, Président, rappelle qu'il arrive que le syndicat soit obligé de faire des achats auprès de fournisseurs ne souhaitant pas ouvrir un compte. Aussi, il propose qu'en cas d'achat de ce type, l'élu utilise son moyen de paiement personnel et se fasse rembourser sur présentation de la facture d'achat et d'un certificat attestant qu'il a bien réglé cette facture sur ses deniers propres. Ces opérations sont peu fréquentes mais nécessitent la prise d'une délibération par le conseil syndical autorisant le remboursement de ces frais.

Vu la facture présentée « FNAC » (57000 Metz) correspondant à l'achat de cartes cadeaux d'un montant de 250 euros offertes au secrétaire général pour son départ en retraite et à l'adjointe administrative lors de son départ du syndicat ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de rembourser au Président les achats faits pour le compte du syndicat,
- Dit que l'élu devra établir un certificat attestant qu'il a payé la facture sur ses propres deniers et en demande le remboursement sur le budget syndical.

VIII. **DIVERS**

Le Président rappelle au conseil que le paiement de la contribution Volontaire Obligatoire (CVO) est prise en charge par le syndicat pour tous les membres.

Les communes recevant un appel à cotisation ne doivent pas en tenir compte. Elles devront toutefois en aviser le SMGF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00.